



Déclaration de Rabat

« Sortir des bidonvilles : un défi mondial pour 2020 »

Nous, les participants réunis à Rabat, Maroc, du 26 au 28 novembre 2012 pour la conférence internationale « Sortir des bidonvilles: un défi mondial pour 2020 », placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi, afin d'évaluer et partager les progrès mondiaux dans l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles entre 2000 et 2010 et contribuer à la conception de stratégies de villes inclusives, durables et prospères;

Exprimant notre gratitude au Royaume du Maroc et à ONU-Habitat pour les efforts déployés dans l'organisation et l'accueil de la conférence internationale;

Mettant l'accent sur notre engagement pour la promotion d'une urbanisation durable et **rappelant** le Sommet du millénaire des Nations Unies de 2000 et l'adoption des objectifs du millénaire pour le développement;

Réaffirmant la cible D de l'Objectif 7 du millénaire pour le développement «d'améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis » et reconnaissant qu'un ménage habitant un bidonville est défini comme un groupe de personnes vivant sous un même toit et à qui il manque un ou plusieurs des éléments suivants: accès à l'eau potable, accès à un assainissement amélioré, sécurité foncière, surface habitable suffisante et logement durable;

Rappelant les résolutions du Conseil d'Administration d'ONU-Habitat, 23/16 sur la formulation d'une stratégie mondiale du logement et 23/9 sur la mise en place de stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer, en dépassant la cible énoncée dans les objectifs du millénaire pour le développement, les conditions de vie des habitants des bidonvilles;

Notant l'irréversibilité de l'urbanisation et son impact sur le développement humain et la réduction de la pauvreté; et considérant l'importance des politiques d'amélioration et de prévention des bidonvilles dans la réduction de la vulnérabilité physique, sociale et économique des habitants des bidonvilles et dans le renforcement du capital social des communautés;

Conscients de la nécessité de promouvoir des stratégies inclusives d'amélioration et de prévention des bidonvilles allant au-delà de l'amélioration physique et environnementale et visant à intégrer les populations des bidonvilles politiquement, socialement, culturellement et économiquement avec l'objectif de réduire la pauvreté urbaine et les inégalités sociales;

Soulignant la nécessité de consolider les acquis et l'importance d'engager de nouvelles actions à tous les niveaux prenant en compte la large variété des bidonvilles et des conditions de logement à travers le monde;

nous engageons à:

- 1. Mettre** en œuvre les principes universels reconnus pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles, tels que l'arrêt effectif des expulsions illégales, l'habilitation des femmes et des jeunes, le développement d'une offre de logement abordable et accessible pour tous, la consolidation de l'accompagnement social, l'assurance d'une participation citoyenne sans considération de race, de sexe, de religion et de statut socioéconomique et la promotion de la responsabilité et de la transparence dans tous les programmes;
- 2. Formuler, mettre en œuvre et promouvoir** des politiques et des législations urbaines inclusives et des stratégies nationales du logement basées sur des cadres institutionnels efficaces, la décentralisation et le renforcement des autorités locales (ou collectivités territoriales), des usages et des modes d'occupation du sol garantissant la mixité et renforçant le développement local ainsi que le financement durable de l'amélioration et de la prévention des bidonvilles;
- 3. Appliquer** plus systématiquement des méthodes de planification urbaines initiées selon des démarches participatives et adaptées aux besoins, en tenant compte de normes d'urbanisation progressives, des besoins de densification urbaine et de systèmes fiscaux adéquats, et des instruments de coordination financière intersectoriels et inter-juridictionnels pour faciliter l'accès à un logement adéquat et aux services de base pour tous;
- 4. Accroître** l'allocation de ressources humaines et financières pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles et élaborer des stratégies de financement mobilisant des aides publiques en tenant compte des revenus générés par la régularisation de l'occupation et la réutilisation des terrains libérés, afin d'investir davantage dans les infrastructures et les services urbains;
- 5. Promouvoir** dans les politiques de logement l'intégration des principes de durabilité à travers la promotion de l'efficacité énergétique dans l'habitat, le respect de l'environnement et le recours aux techniques et matériaux innovants;
- 6. Mettre en place ou renforcer** des cadres institutionnels nationaux, tels que des forums urbains ou des comités habitat, pour faciliter un dialogue multisectoriel avec une grande variété d'acteurs afin de préparer la Conférence Habitat III et la nouvelle Stratégie mondiale du logement (Résolution 23/16);

7. **Appuyer**, à travers le dispositif intergouvernemental des Nations Unies, la définition d'un objectif global pour réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans les bidonvilles entre 2015 et 2030 dans le cadre de la formulation globale des nouveaux Objectifs pour le développement durable et du processus préparatoire de la Conférence Habitat III;
8. **Définir et renforcer** des systèmes nationaux de suivi et des objectifs nationaux pour réduire, dans chaque pays, la proportion des personnes vivant dans les bidonvilles entre 2015 et 2030, en prenant en compte l'expérience acquise jusqu'ici dans la mise en œuvre de la cible 7-D des Objectifs du millénaire pour le développement;
9. **Renforcer** l'échange des meilleures pratiques dans le cadre d'un approfondissement de la coopération Sud-Sud, y compris de la coopération régionale et triangulaire, et consolider nos partenariats et notre coopération avec tous les acteurs, y compris les autorités locales (ou collectivités territoriales), les acteurs non-gouvernementaux et les autres partenaires;
10. **Partager** largement, en coopération avec le Royaume du Maroc et ONU-Habitat, les résultats de cette conférence et assurer un suivi au niveau mondial, régional, national et local, particulièrement dans le cadre de la préparation de la 24^{ème} session du Conseil d'Administration d'ONU-Habitat.

Rabat, le 28 novembre 2012

Signatures de la Déclaration de Rabat

République d'Angola, République Argentine, République fédérative du Brésil, République du Burkina Faso, République du Cameroun, République du Tchad, République de Chine, République Fédérale Islamique des Comores, République de Djibouti, République arabe d'Égypte, République de Madagascar, République du Malawi, République Islamique de Mauritanie, le Royaume du Maroc, République démocratique fédérale du Népal, République de Niger, République du Pérou, République des Philippines, République du Sénégal, République d'Afrique du Sud, République Islamique de Tunisie, République Turquie, République de l'Ouganda, République de Zambie.